

Conseil d'administration n°1

Du mardi 3 octobre 2023

Heure de début : 18h07

Nombre de présent : 15/24 Quorum (au moins 13) atteint ? OUI

Secrétaire de séance : Mme Dupont, représentante des parents est désignée secrétaire de séance.

Point 1 : Adoption du projet d'ordre du jour

Se soustrait à l'ordre du jour précédemment envoyé aux membres :

- Projet de séjour pour les élèves de 6ème
- Modalités d'attribution des fonds sociaux

Se rajoutent à l'ordre du jour précédemment envoyé aux membres :

- Modalités de vote des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Administration
- Dons et legs
- Présentation du budget final du séjour à Santec (juin 2023)
- Recrutement des AED pour l'année 2023 /2024
- Admission en non-valeur
- Contrats et conventions
- Groupement de commande

L'ordre du jour et les modifications sont adoptés

Votants : 15

Abstentions : 1

Contre : 0

Pour : 14

Point 2 : adoption du PV du précédent (lundi 3 juillet 2023)

Le Procès-Verbal du lundi 3 juillet 2023 est adopté à l'unanimité.

Votants : 15

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 15

Point 3 : Bilan de la rentrée de septembre 2023

- Effectifs

Année	2020/2021	2021/2022	2022/2023	Rentrée 2023
Effectifs	453	469	503	552

- Résultats au DNB

Série Générale	inscrits	91			
	présents	90	99%		/ aux inscrits
	reçus	81	90%		/ présents
	TB	27	33%		/ reçus
	B	20	25%		
	AB	11	14%		
	admis	23	28%		

Série Professionnelle	inscrits	13			
	présents	12	92%		/ aux inscrits
	reçus	6	50%		/ présents
	TB		0%		/ reçus
	B		0%		
	AB	2	33%		
admis	4	67%			

- Orientation

			établissements	total
2GT	61	58%	Le Rheu	44
			Montfort	4
			Guer	2
			autres lycées publics	8
			Privé	3
voie pro	44	42%	2Pro public	23
			2Pro privé	8
			CAP public	3
			CAP privé	3
			Apprentissage	3
			sans solution	0
			<i>redoublement</i>	4
total	105	100 %		105

- Personnels

A ce jour, tous les postes d'enseignants sont pourvus.

18h25 : Arrivée de M. Gilet et de Mme Mégard

Point 4 : Présentation des IMP (Indemnités pour missions particulières) (pour information)

Enveloppe :

- 8 IMP

Répartition :

- Référent aux Usages Pédagogiques du Numérique
- Sécurité Numérique
- Coordination EPS

- Coordonnation technologie
- Référent Culture
- Référent Devoirs Faits
- Coordonnation PIAL
- Enseignant référent MDPH
- Chorale

Point 5 : Présentation de l'enveloppe du Pacte (*pour information*)

La dotation annuelle pour le collège Morvan Lebesque est de 44,5 parts fonctionnelles. A ce jour, 2 enseignants se sont engagés dans les missions de Remplacements des courtes durées (RCD)

Point 6 : Présentation du protocole de remplacement de courte durée au collège Morvan Lebesque

Qui peut réaliser un RCD ?

L'ensemble des professeurs et des personnels éducatifs, à l'exception des stagiaires, peut contribuer au remplacement de courte durée. Valable pour les professeurs à temps partiels ou déchargés.

Comment sont définies les priorités ?

- Appel aux volontaires pour assurer un remplacement (par ordre de priorité, au sein de l'équipe pédagogique de la classe, puis parmi les professeurs de la discipline et enfin à tout autre enseignant volontaire) rémunéré en HSE.
- Positionnement d'un enseignant signataire d'une part fonctionnelle PACTE.
- Echange de services entre collègues pour des absences croisées programmées.
- Sollicitation des enseignants sur des créneaux de cours libérés par des classes absentes afin de prendre en charge une autre classe de leur service dont le cours n'est pas assuré.
- Désignation d'un AED pour surveiller un devoir.

Modalités de mise en œuvre du pacte

- Les remplacements seront uniquement effectués au collège Morvan Lebesque de Mordelles
- En fonction de leur emploi du temps, les enseignants signataires, au sein d'une même équipe pédagogique, reçoivent une notification via le logiciel Pronote, leur indiquant la/les possibilités de remplacement, incluant la date et l'horaire. Ils peuvent alors se positionner pour l'attribution du créneau.

Le professeur qui n'aurait pas réussi à accomplir l'intégralité de sa mission pour des motifs non prévisibles ou liés au service ne saurait être considéré comme fautif. La date de versement de la part fonctionnelle sera déterminée au prorata temporis de sorte que la rémunération couvre les heures de remplacement effectuées.

Rémunération des heures de RCD

- Attributaires d'un Pacte : 1250 euros bruts défiscalisés et désocialisés par part fonctionnelle octroyée pour une mission de 18h.
- Non attributaires d'un Pacte : Heures Supplémentaires Effectives (HSE) également défiscalisées et désocialisées.

Votants : 17

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 17

Point 7 : Modalités de vote des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration

Conformément aux nouvelles dispositions rendues possibles par le décret n°2023-805 du 21 août 2023, le vote pour les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration peut être mis en œuvre par voie électronique.

Cela permet d'alléger la charge de travail administratif d'une part et de mobiliser davantage les parents d'élèves.

Mr Gilet précise qu'à ce jour, 78 % de parents utilisent Pronote.

Certains professeurs indiquent la gêne de passer par un opérateur privé (Pronote) pour qu'un établissement public puisse techniquement procéder au vote.

Votants : 17

Abstentions : 4

Contre : 0

Pour : 13

Point 8 : Don et legs de l'Association sportive

L'association sportive Beauséjour fait un don d'un montant de 5100 € au collège.

Répartition :

- 2000€ pour le séjour à l'île Grande
- 3100 € pour le séjour à Santec

Votants : 17

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 17

Point 9 : bilan financier du voyage à Santec

Dépenses		Recettes	
Postes	montant	Postes	montant
Transport	2780,00 €	Participation des familles	20592 €
Hébergement	23750,96 €	Don de l'AS	3100 €
ANCV	20,63 €	Dotation culturelle et sportive	2819,59 €
Total	26551,59 €	Total	26551,59 €

Nombre d'élèves	72
Nombres d'accompagnateurs	8
Maximum demandé	286,00€

Votants : 17
 Abstentions : 0
 Contre : 0
 Pour : 17

Point 10 : Répartition de crédits pédagogiques globalisés

Montant de la dotation : 1259 € (rappel : 1010€ en 2022)

Répartition proposée :

- 180,98€ pour les droits de reprographie
- 1048,02€ pour les autres crédits pédagogiques.

Votants : 17
Abstentions : 0
Contre : 0
Pour : 17

19h07 : départ de Mme Montigny

Point 11 : Répartition des fonds sociaux

Montant de la dotation : 1829€

Pour rappel 1163€ en 2022

Répartition proposée :

- 1829€ pour le fonds social collégien

Votants : 16
Abstentions : 0
Contre : 0
Pour : 16

Point 12 : tarifs pour l'année scolaire 2023/2024

Tarifs de la demi-pension

Cadre défini par le conseil départemental :

- Pour les élèves non boursiers : L'augmentation des tarifs peut être de 4%
- Pour les élèves boursiers le tarif est unique pour tous les collèges du département : 2,83 € par repas.
- Pour les commensaux: il est proposé d'appliquer une augmentation de 4% pour l'ensemble des personnels des collèges, et de fixer les tarifs minimums suivants :
- 3,41 € minimum pour les personnels dont l'indice net majoré est inférieur à 465 ;
- 4,52 € minimum pour les autres personnels.
- Pour rappel, le tarif pratiqué ne peut être inférieur au tarif forfaitaire élève le plus élevé.

	2023	2024	Augmentation brute	Augmentation relative
Nombre de jours	138	140		
Prix repas élève (forfait)	3,20 €	3,32 €	+ 0,12 €	+3,7 %
Estimation annuelle	441,10 €	464,80 €		
Prix repas (ticket)	3,65 €	3,78 €	+ 0,13 €	+3,6 %
INM < 465	3,28 €	3,42 €	+ 0,14 €	+4,2 %
INM >= 465	4,40 €	4,60 €	+ 0,20 €	+4,5 %
Extérieur	7,35 €	7,70 €	+ 0,35 €	+5,0 %
café	0,60 €	0,60 €	+ 0 €	+0 %

Votants : 16

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 16

Tarifs Divers

	2023	2024
carte de self	5,00 €	5,00 €
tour de cou	2,00 €	2,00 €
pochette transparente A6		1,00 €
dégradation de manuels scolaires	3,00 €	3,00 €
dégradation de manuels scolaires neufs	18,00 €	18,00 €
clés ascenseur	6,00 €	6,00 €
clés du personnel	facturation au coût réel	
dégradation	voir règlement intérieur VII-5 : "en cas de dégradation volontaire des locaux ou de matériels, une remise en état ou le remboursement des sommes engagées par l'établissement pour réparer le dommage subi" sera demandé(e).	
Frais kilométriques	Lorsque le véhicule de service ne peut pas être utilisé (avec OM)	Base kilométrique du tarif SNCF 2 ^e classe

Votants : 16
 Abstentions : 0
 Contre : 0
 Pour : 16

Point 13 : Admission en non-valeurs

Montant de la créance : 152,65€

Votants : 16
 Abstentions : 0
 Contre : 0
 Pour : 16

Point 14 : Recrutement des Assistants d'éducation

M. Breuzin demande aux membres du conseil d'administration l'autorisation de procéder au recrutement des assistants d'éducation pour l'année scolaire 2023/2024. Les AED sont des personnels de droits publics.

La dotation est, pour l'année 2023/2024, de 4,5 ETP.

Votants : 16

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 16

Point 15 : Groupement de commande**GRUPEMENT DE COMMANDES LYCEE BREQUIGNY**

Le chef d'établissement demande aux membres du CA l'autorisation de signer la convention constitutive de groupement de commandes avec le lycée Bréquigny pour :

- Le marché des lampes et tubes, à compter du 1er janvier 2024, pour une durée d'un an renouvelable 2 fois
- le marché de la vérification des installations gaz, à compter du 1er janvier 2024, pour une durée d'un an renouvelable 1 fois

Votants : 16

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 16

Point 16 : Dates des prochains Conseils d'administration

- Mardi 17 octobre 2023 : Installation
- Lundi 27 novembre 2023: Budget
- Jeudi 8 février 2024: DGH

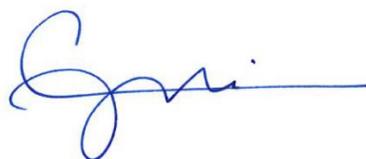
Heure de fin du Conseil d'administration : 19h27

Le secrétaire de la séance



Mme Dupont

Le président du CA



M. Breuzin